Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20261117-202611005SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2026

Référence
2026-11-005

Objet de la délibération
COMMUNICATION - ABONNEMENT - APPLICATION INTRAMUROS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
12/11/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 18/11/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 17 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GLET Aurore, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusé : BOUGET Didier donne pouvoir à GLET Aurore.

Absents : ADRUBAL Valéry.
THIN Kavinn.

A été nommé secrétaire : SARRAZIN Jacques.

Objet de la délibération :
COMMUNICATION - ABONNEMENT - APPLICATION INTRAMUROS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de souscrire un abonnement à l'application IntraMuros, outil de communication destiné à renforcer le lien entre la municipalité et les habitants.

Elle permet de diffuser rapidement les actualités, les informations pratiques, les événements et les alertes de la commune. Gratuite et facile d'utilisation, elle offre aux habitants un accès direct à la vie municipale depuis leur smartphone et contribue à moderniser la communication de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la souscription à l'abonnement IntraMuros pour un montant de 35 € HT/mois.
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette souscription

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/11/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT